

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 15 avril 2013

L'an deux mil treize le quinze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la cantine de Chanu, sous la présidence de Monsieur Jérôme NURY.

ETAIENT PRESENTS TITULAIRES : Thierry AUBIN, Jean-Claude AUTRET, Chantal BOURDON, Christian BRARD (jusqu'à 22h35), Yves BRARD, Henri CAUCHON, Guy CHANCEREL, Michel CHANCEREL, Roger CHANCEREL, Daniel DECOSSE, André DUPRE, Dominique DURAND, Michel FOURNY, Hubert GOUSSET, Daniel HATTEVILLE, Michèle LAINE, Maurice LEBRUN, Christophe LECORDIER, Michel LEGALLE, Pierre LETEINTURIER, Michel MAUPAS, Jérôme NURY, Annick PELLUET, Claude PIGAULT, Josette PORQUET, Jean-Yves PRIEUR, Benoît RAULT, Jean-Louis RENAULT, Patricia ROCHELLE, Claude SALLIOT, Bruno VARDON.

ETAIENT PRESENTS SUPPLEANTS : Michel HIREL remplaçant Roger CHANU Gérard VAUTIER remplaçant Francis JARRY, Charles NGUYEN HUY LAI remplaçant Christian BRARD (à partir de 22h35).

SUPPLEANTS PRESENTS sans voix délibérative : Magalie ANGOT, Joël DUBOIS, Jean FOUILLEUL, Yves GODEHEU, Philippe HAMON, Patrick HERGAULT, Julie LENEGRE, Charles NGUYEN HUY LAI (jusqu'à 22h35), Michel QUERUEL, Christine RADIGUE, Haingo RATSIMBA ANDRIANTAVY.

Avant d'ouvrir la séance, le Président rappelle que le 26 mars dernier, Jean-Michel Correyeur, conseiller municipal de Chanu, délégué communautaire et Président du SIRTOM Flers-Condé disparaissait brutalement. Notre territoire a perdu un élu de terrain, un homme de dialogue, un homme sensible aux questions environnementales. Attaché à ce bocage qui l'avait vu naître il y a 59 ans, il savait écouter et trouver la voie du compromis. A son épouse, à ses enfants et à ses amis, le Conseil communautaire renouvelle ses condoléances. Le Président a invité chacun à marquer une minute de silence en sa mémoire.

Le Président déclare la séance ouverte.

1. Désignation du secrétaire de séance

Les délégués communautaires choisissent Monsieur Thierry Aubin pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2. Installation d'un délégué communautaire

Le Président fait part à l'assemblée que le Conseil municipal de Chanu a désigné pour compléter la représentation de sa commune au Conseil communautaire : Michel Legalle titulaire et Christine Radigue suppléante.

. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Installe** dans leurs nouvelles fonctions de délégué communautaire titulaire Michel Legalle et de déléguée communautaire suppléante Christine Radigue.

3. Approbation du procès verbal

Le Président invite l'assemblée du Conseil communautaire à formuler ses observations sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal du 5 février 2013 est adopté à l'unanimité.

4. Composition de la commission de délégation de service public

Le Président expose que dans les collectivités de plus de 3500 habitants, la commission de délégation de service public est composée du Président et de 5 membres de l'assemblée délibérante avec voix délibérative. Ses membres sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin de liste, au scrutin secret sauf accord unanime contraire. Il est procédé à l'élection de

suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Au cours de la séance du 5 février dernier, l'assemblée délibérante a décidé d'accepter le dépôt des listes jusqu'au soir du vote. Il précise que le bureau communautaire propose une liste composée de 5 titulaires : Chantal Bourdon, Thierry Aubin, Hubert Gousset, Claude Pigault, Jean-Louis Renault. Puis il invite d'autres candidats à se faire connaître. Michel Legalle, Daniel Decosse, Bruno Vardon, Daniel Hatteville et Jean-Yves Prieur sont candidats suppléants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres de la commission de délégation de service public,
- **Nomme** Chantal Bourdon, Thierry Aubin, Hubert Gousset, Claude Pigault, Jean-Louis Renault titulaires,
- **Nomme** Michel Legalle, Daniel Decosse, Bruno Vardon, Daniel Hatteville et Jean-Yves Prieur suppléants.

5. Désignation des représentants au SIRTOM Flers-Condé

Le Président fait part à l'assemblée d'un courrier de Michel Féron, vice-président du SIRTOM Flers-Condé lui faisant part des dispositions statutaires suite au décès de Jean-Michel Correyeur. Il revient au Conseil communautaire de désigner un nouveau délégué titulaire au SIRTOM.

Le Président propose la candidature de Thierry Aubin qui souhaite être associé aux travaux du syndicat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)

- **Désigne** Thierry AUBIN pour compléter la liste des membres titulaires représentant la Communauté de communes du canton de Tinchebray au SIRTOM Flers-Condé.

Thierry Aubin remercie ses collègues, il précise que c'est une façon de poursuivre le travail de Jean Michel Correyeur qui a tout donné pour le SIRTOM Flers-Condé et qu'il essaiera de faire de même.

6. SRTOM Flers-Condé : modification des statuts

Le Président expose que le SIRTOM Flers-Condé lors de sa séance du 14 février 2013 a modifié l'article 11-2 relatif à l'engagement financier des membres du syndicat. La modification porte sur les critères de calcul de la contribution. Avant le prix était fonction du temps passé, du tonnage et des kilomètres parcourus. Le nouveau mode de calcul prendra en compte les moyens humains et matériels. La question est de savoir si c'est favorable pour la collectivité.

Hubert Gousset, vice-président au SIRTOM explique, chiffres à l'appui, que le nouveau mode de calcul est favorable au canton de Tinchebray. Sur la base 2012, la contribution baisse de 3 917 € sur le canton de Tinchebray.

Conformément à l'article 5211-20 du CGCT, la Communauté de communes du canton de Tinchebray est appelée à se prononcer sur cette modification des statuts du SIRTOM.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Emet** un avis favorable à la modification des statuts du SIRTOM Flers-Condé.

7. Ordures ménagères : tarifs 2013

Le Président expose qu'en 2012, la contribution correspondant au canton de Tinchebray était de 591 511 €. Pour 2013, le SIRTOM appelle une contribution de 627 358 € soit une augmentation de 6.06 %. Il précise qu'il existait une différence entre les 2 anciennes cdc sur le mode de répartition de la redevance des ordures ménagères pour les foyers :

- 2 tarifs (foyers 1 personne et foyers 2 personnes et +) sur la Communauté de communes du pays de Tinchebray
- 3 tarifs (foyers 1 personne, foyers 2 personnes et foyers 3 personnes et +) sur la Communauté de communes de la Visance et du Noireau.

Au cours du dernier bureau communautaire, les maires étaient très partagés quant au choix du tarif à fixer. Puis il donne la parole à Guy Chancerel, vice-président chargé de l'environnement qui fait part des propositions étudiées par la commission. Il précise qu'il est difficile de trancher car les avis sont partagés. Il faut encourager les producteurs de déchets à bien trier pour valoriser au maximum le tri sélectif et rappeler

que le service déchetterie est gratuit pour les particuliers. La commission est plutôt favorable à l'option 3 tarifs car les foyers 3 personnes et + génèrent plus de déchets.

Répartition	Nombre estimé	Simulation foyers 3 tarifs		Simulation foyers 2 tarifs	
		Tarif	Montant estimé	Tarif	Montant estimé
Foyers 1 personne	988	105	103 740	105	103 740
Foyers 2 personnes	1 280	175	224 000	185	466 940
Foyers 3 personnes et +	1 244	195	242 580		
Résidences secondaires	292	105	30 660	105	30 660
Gîtes salles	22	274	6 028	274	6 028
Entreprises	22	114	2 508	114	2 508
Commerces/Artisans	111	114	12 654	114	12 654
Professions libérales	30	114	3 420	114	3 420
EHPAD	3	2 732	8 196	2 732	8 196
Grandes surfaces (+ 1 000 m ²)	1	500	500	500	500
Total prévisionnel 2013			634 286		634 646

Le Président propose de voter à bulletin secret. Les opérations ont donné le résultat suivant :

Nombre de votants	33
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
Foyers 2 tarifs	14 voix
Foyers 3 tarifs	16 voix

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité

- **Fixe** les tarifs des ordures ménagères pour l'année 2013 comme suit :

Foyers 1 personne	105
Foyers 2 personnes	175
Foyers 3 personnes et +	195
Résidences secondaires	105
Gîtes salles disposant de containers	274
Entreprises, commerces et artisans	114
EHPAD	2 732
Grandes surfaces (+ 1 000 m ²)	500

8. SPANC : délai du contrôle périodique de bon fonctionnement

Le Président expose que les missions de contrôle et de diagnostic sont confiées à STGS et à VEOLIA. Une nouvelle consultation sur le territoire est en cours. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé il y a quelques jours pour être effectif au 1^{er} juillet 2013. Il s'agit d'un marché à bon de commande de 4 ans maxi. Il rappelle que la réglementation n'oblige plus à un contrôle tous les 4 ans, le contrôle périodique peut être porté à 10 ans. Le bureau communautaire a réfléchi et propose que la redevance s'étale sur 8 ans. Il en découle un avantage financier, la redevance est étalée et un inconvénient technique, l'obligation de vidanger tous les 4 ans n'est plus contrôlée systématiquement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** la périodicité du contrôle de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif à 8 ans.

9. Chemins de randonnée : convention AIFR

Le Président rappelle qu'une partie de l'entretien des sentiers de randonnées est assuré par la Communauté de communes. Le calendrier des mardis randos est arrêté, la première randonnée partira à 14h30 sur Chanu

le mercredi 8 mai. Il y a lieu de confier les travaux d'entretien des chemins de randonnées à l'AIFR en privilégiant le circuit annuel.

Le Président propose de fixer le nombre de jours d'intervention. Le programme d'entretien est arrêté à 26 jours répartis comme suit :

Commune	Nombre de jours	Commune	Nombre de jours
Beauchêne	2	St Christophe de Chaulieu	1
Chanu	4	St Cornier des Landes	1
Clairfougère	1	St Jean des Bois	2
Frênes	3	St Pierre d'Entremont	2
Larchamp	1	St Quentin les Chardonnets	1
Le Ménil Ciboult	1	Tinchebray	1
Moncy	1	Yvrandes	1
Montsecret	4		
		Nombre de journées	26

Henri Cauchon, vice-président chargé de la voirie, demande qu'un responsable soit désigné dans chaque commune pour suivre les travaux de débroussaillage effectués par les équipes de l'AIFR.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer la convention d'entretien des chemins de randonnées avec l'AIFR.

10. Commerce multiservices de Frênes : bail - mutation

Le Président informe l'assemblée que la gérante du multiservices de Frênes va renoncer à son bail de location gérance dans les jours qui viennent. La Communauté de communes propriétaire des murs et du fonds de commerce avec licence IV et débit de tabac est bailleur solidaire car la publication n'a pas été faite lors de la prise de gérance. Le dossier de mutation du tabac est toujours à l'instruction auprès du service des douanes, il faudra plusieurs mois avant que la mutation n'intervienne entre l'ancien gérant et le nouveau. Le tabac est un élément essentiel pour le fonds de commerce. Le temps presse car les futurs repreneurs ont un délai à respecter au regard de la convention de licenciement de leur ancien employeur dans le cadre d'un plan de revitalisation.

Le Président fait part également qu'aucun loyer n'a été émis à partir du 1^{er} mai 2011. Toutefois, la Communauté de communes du canton de Tinchebray émet les titres depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention),

- **Accepte** de mettre fin au contrat de location-gérance avec Christèle Leroyer qui prenait effet au 30 mai 2009 pour une durée de 9 années,
- **Dit** que la résiliation prendra effet le 31 mai 2013,
- **Autorise** le Président à entreprendre toutes les démarches pour la mutation du tabac,
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette mutation,
- **Fixe** le loyer sur l'immeuble à 350 € et le loyer sur la location gérance du fonds à 50 € soit une échéance mensuelle de 400 € HT pour le futur repreneur,
- **Autorise** le Président à signer une nouvelle location gérance pour les murs et la mise à disposition du fonds de commerce avec le repreneur ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire auprès de l'étude de Maître Bisson, notaire à Tinchebray.

11. Entreprise Bouvet à Chanu

Le Président expose que le groupe Torbel s'implique dans le développement du site Bouvet à Chanu. L'entreprise occupe actuellement les locaux ex-MTS qui appartiennent en partie à la Communauté de communes du canton de Tinchebray. Les responsables de l'entreprise Bouvet souhaitent mettre un terme au bail commercial en cours, la situation économique actuelle est difficile. L'entreprise travaille sur un projet industriel pour diversifier son activité. Courant février, le Président avec Thierry Aubin ont fait une proposition pour aider l'entreprise à faire face pendant cette période transitoire et une proposition de rachat du bâtiment en crédit-bail de 15 ans. Il y a lieu de noter qu'un emprunt court jusqu'en 2036 et n'aura plus de recettes en contrepartie. Pour l'instant, l'entreprise n'a pas confirmé sa demande. Le Président propose,

pour conserver l'emploi et l'entreprise à Chanu, d'accepter exceptionnellement, sans préciser la cessation du bail commercial entre la Communauté de communes du canton de Tinchebray et l'entreprise Bouvet.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** de résilier le bail commercial du site Bouvet à Chanu dès que l'entreprise en aura fait la demande,
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

12. Montsecret : ZA du chemin- prix des parcelles

Le Président expose que Collect World est installé dans la zone d'activité du chemin à Montsecret et souhaite faire l'acquisition des parcelles qu'il occupe. André Dupré, vice-président chargé du développement économique et Claude Salliot, maire de Montsecret, ont communiqué à Frédéric Gaillot le prix de vente du terrain au coût de revient soit 5.80 € le m². Il est intéressé par 2 parcelles.

Claude Salliot précise que les travaux de viabilisation ont été freinés par une enquête publique relevant de la Loi sur l'eau. Les travaux sont prêts à démarrer. Dans le même temps, les questions liées à l'urbanisme doivent être régularisés au plus vite.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Fixe** le prix de vente du terrain situé ZA le chemin à Montsecret à 5.80 € HT,
- **Dit** que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- **Décide** de céder le lot n° 1 d'une contenance de 9 344 m² à la SCI Gaillot-Feillet domiciliée à l'Aubinière 61800 Montsecret,
- **Autorise** le Président à signer les actes de cession auprès de l'étude de Maître Bisson et toutes les pièces nécessaires à la vente du lot.

13. Multi-accueil : régie CD

Le Président donne la parole à Michèle Laîné, vice-présidente chargée de l'enfance et la petite enfance. Un travail en commun a été mené entre le multi-accueil de Saint Pierre d'Entremont et un intervenant depuis un an et demi. L'équipe travaille à l'élaboration d'un CD de 12 chansons pour enfants. Le coût de la sortie du CD en 500 exemplaires est estimé à 1600 € comprenant l'enregistrement, le mastering, la création graphique de la jaquette et du livret et le pressage du CD. Le multi-accueil prévoit une vente certaine de 100 CD auprès des parents et du réseau petite enfance.

Le Président invite l'assemblée à fixer le prix de vente du CD à 10 € et d'ajouter ce produit à la régie du multi-accueil.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Fixe** le prix de vente du CD de chansons à 10 € l'unité,
- **Dit** que le produit de la vente sera versé sur la régie du multi-accueil.

Monsieur Christian Brard, délégué titulaire de Chanu quitte la séance à 22h35, il est remplacé par Monsieur Charles Nguyen Huy Lai, suppléant.

14. Vote du compte administratif CCVN 2012

Le Président expose les grandes lignes de ce compte administratif. Les principaux travaux ont porté sur l'aménagement du bureau jeunesse, la voirie et les aménagements de bourgs, l'acquisition de terrains à Montsecret, l'acquisition de mobiliers et logiciels. Puis il donne le détail du compte administratif 2012 de la Communauté de communes de la Visance et du Noireau.

<i>En section de fonctionnement :</i>	<i>pour l'exercice</i>	<i>en cumulé</i>
Dépenses	1 827 716.82 €	1 827 716.82 €
Recettes	2 315 566.80 €	2 412 624.38 €
<i>En investissement</i>		
Dépenses	405 353.89 €	949 036.21 €
Recettes	428 743.41 €	465 542.41 €

Le Président se retire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif 2012 de la Communauté de communes de la Visance et du Noireau.

15. Vote du compte de gestion CCVN 2012

Le compte de gestion de l'exercice 2012 établi par Monsieur Pascal Lecapitaine, trésorier est le reflet exact du compte administratif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte de gestion 2012 de la Communauté de communes de la Visance et du Noireau.

16. Vote du compte administratif CCPT 2012

Le Président expose les grandes lignes de ce compte administratif. Les principaux travaux ont porté sur l'extension du centre de loisirs et la clôture, l'acquisition de deux aires de jeux, la voirie et sur l'étude de la fusion confiée au cabinet Stratorial. Puis il donne le détail du compte administratif 2012 de la Communauté de communes du pays de Tinchebray.

<i>En section de fonctionnement :</i>	<i>pour l'exercice</i>	<i>en cumulé</i>
Dépenses	1 349 823.85 €	1 349 823.85 €
Recettes	1 767 215.85 €	2 009 729.46 €
<i>En investissement</i>		
Dépenses	507 525.85 €	769 584.68 €
Recettes	333 424.80 €	333 424.80 €

Le Président se retire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte administratif 2012 de la Communauté de communes du pays de Tinchebray.

17. Vote du compte de gestion CCPT 2012

Le compte de gestion de l'exercice 2012 établi par Monsieur Pascal Lecapitaine, trésorier est le reflet exact du compte administratif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** le compte de gestion 2012 de la Communauté de communes du pays de Tinchebray.

18. Affectation des résultats

Le Président donne le détail des comptes de résultats.

Pour la Communauté de communes de la Visance et du Noireau

L'excédent de l'exercice est de 827 421.17 €

le résultat cumulé est de 584 907.56 €

Il y aurait eu lieu d'affecter en investissement

au compte 1068 la somme de 483 493.80 €

et de reporter à l'excédent d'exploitation la somme de 99 413.76 €

Pour la Communauté de communes du pays de Tinchebray

L'excédent de l'exercice est de 417 392.00 €

le résultat cumulé est de 659 905.61 €

Il y aurait eu lieu d'affecter en investissement

au compte 1068 la somme de 436 159.88 €

et de reporter à l'excédent d'exploitation la somme de 223 745.73 €

L'affectation des résultats à la Communauté de communes du canton de Tinchebray se présente ainsi :

L'excédent de l'exercice est de 1 244 813.17 €

le résultat cumulé est de 1 244 813.17 €

Il y aurait lieu d'affecter en investissement

au compte 1068 la somme de 919 653.68 €

et de reporter à l'excédent d'exploitation la somme de 325 159.49 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** l'affectation des résultats 2012 au compte 1068 : 919 653.68 € et le solde à l'excédent reporté soit 325 159.49 €.

19. Vote de la fiscalité 2013

Le Président rappelle que la communauté issue de la fusion se substitue aux communes pour la perception des ressources économiques. Elle perçoit l'intégralité des produits de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Les bases notifiées par l'Etat sont fausses car elles n'intègrent pas la totalité des bases CFE de Saint Pierre d'Entremont, le taux d'imposition de la CFE à 18.57 notifié par l'Etat est erroné. Le Président propose de prendre le taux moyen pondéré de 19.60 % correspondant aux bases régularisées. Une différence de DFG notifiée est également en cours de négociation avec l'Etat. Les services de la DDFIP n'ont pas pris en compte pour le calcul de la DGF, la FPU et la DGF bonifiée. Le Président est en relation avec le Préfet pour faire avancer le dossier prioritairement. Il y a également une erreur de notification sur les compensations de la taxe foncière sur le non bâti pour la Communauté de communes et les communes.

Le produit attendu		pour 2013
		1 410 345 €
CFE	19.60 %.....	295 176 €
TH	10.16 %.....	583 895 €
TFB	7.50 %.....	384 375 €
TFNB	15.11 %.....	146 899 €
Plus les allocations compensatrices sur taxe		80 247 €
Et les compensations		118 109 €
	(CVAE + IFER + taxe additionnelle FNB + TASCOM - FNGIR)	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Vote** les taux d'imposition comme suit :

Cotisation foncière des entreprises à	19.60 %
Taxe d'habitation à	10.16 %
Taxe foncière (bâti) à	7.50 %
Taxe foncière (non bâti) à	15.11 %

20. Vote du budget primitif 2013Budget général M14

Le Président expose que le budget est bâti à minima du fait de la non visibilité pour 2013. Les principaux investissements porteront sur l'aménagement de la ZA de Montsecret, le programme voirie 2012 non réalisé par la Communauté de communes de la Visance et du Noireau, un programme 2013 de voirie sur la totalité du territoire ainsi que l'installation de TBI dans les écoles. La commission des finances chargée d'établir le budget 2013 a limité au mieux les dépenses de fonctionnement. Puis il donne le détail du budget comparé avec les budgets et comptes administratifs 2012 des deux anciennes communautés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)

- **Vote** le budget de fonctionnement qui s'équilibre à 5 514 917.49 €,
- **Vote** le budget d'investissement qui s'équilibre à 1 714 575.68 €.

Budget annexe SPANC M 40

Le Président rappelle que la Communauté de communes a la compétence eau et assainissement non collectif, il propose un budget avec seulement 2 écritures en fonctionnement : 20 000 € en dépenses au compte 604 et la même somme en recettes au compte 7062 permettant dans un premier temps de régler la prestation auprès de STGS et VEOLIA et de d'appliquer la redevance. Il précise que la clé de répartition entre l'assainissement collectif et le non collectif n'est pas encore fixée dans les communes de Larchamp, St Cornier des Landes et Tinchebray aussi les excédents seront affectés ultérieurement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)

- **Vote** le budget de fonctionnement du service public d'assainissement non collectif qui s'équilibre à 20 000 €.

21. Vote des subventions

Le Président précise qu'une somme de 35 000 € vient d'être inscrite pour les subventions. Les associations doivent déposer les demandes de subventions le plus tôt possible auprès de la Communauté de communes du canton de Tinchebray avec le bilan de l'année précédente et le budget prévisionnel de l'année pour être instruites.

Puis, il propose d'affecter une partie de cette enveloppe au vu des demandes déposées. Les écoles André Breton, St Joseph et du sacré cœur ont organisé une classe de neige en janvier 2013, la commune de Saint Pierre d'Entremont (lorsqu'elle avait la compétence scolaire) avait donné son accord de principe à la classe transplantée qui se tiendra en mai prochain.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention),

- **Vote** les subventions comme suit :

ADECO pays du bocage	1 € par habitant
Mission locale	0.70 € par habitant
Comice agricole de St Cornier des Landes	750 €
Classe de neige	7 € par jour et par élève
Classe transplantée de St Pierre d'Entremont	50 € par élève

22. Transfert des prêts à Landisacq, à la cdc du canton de Tinchebray

Le Président expose que le 27 mars dernier, la Caisse des dépôts et consignations a adressé un courrier demandant au Conseil communautaire d'accepter le transfert de deux prêts de la Communauté de communes de la Visance et du Noireau au profit de la commune de Landisacq pour un capital restant dû de 32 802.24 € concernant un logement au 18 rue principale et de 20 594.40 € concernant un logement au 20 rue principale ; le transfert d'un prêt de la Communauté de communes de la Visance et du Noireau au profit de la Communauté de communes du canton de Tinchebray pour un capital restant dû de 99 916.50 € concernant le financement des logements au dessus des commerces place Leharivel Durocher à Chanu.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** le transfert des prêts n° 871579 et 871581 au profit de la commune de Landisacq pour un capital total restant dû au 1er janvier 2013 de 53 396.64 €,
- **Accepte** le transfert du prêt n° 0913527 au profit de la communauté de communes du canton de Tinchebray pour un capital restant dû au 1er janvier 2013 de 99 916.50 €,
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces relatives à ces transferts.

23. Admissions en non valeurs

Le Président rappelle que la trésorerie apure régulièrement les redevables non solvable. Les communautés de communes de la Visance et du Noireau et du pays de Tinchebray n'ont pas apuré toutes les non valeur avant le 31 décembre 2012. Le comptable ne peut recouvrer les titres auprès de 11 redevables et demande l'allocation en valeur des titres. Le montant total s'élève à 8 974.29 € entre 2007 et 2012. Les sommes dues comprises entre 17.92 € et 6 799.94 € correspondent à des ordures ménagères et des loyers.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** la non valeur des titres présentés pour un montant total de 8 974.29 €.

24. Questions diversesRythmes scolaires

La demande de dérogation a été envoyée par la Communauté de communes du canton de Tinchebray à la Direction de l'Inspection académique pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014. Seule l'aide personnalisée sera mise en place à compter de la rentrée 2013, cette disposition concerne l'éducation nationale.

Enfance – petite enfance

L'appel à projet pour le projet éducatif territorial doit être déposé courant juin, la commission est chargée d'étudier la question.

Voirie

Henri Cauchon, vice-président chargé de la voirie, fait part à l'assemblée que les travaux de réparation de la voirie 2013 sont en cours sur les communes.

La séance est levée le 16 avril 2013 à 0h10.